



QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

RÉUNION DU 20 Janvier 2015

QUESTIONS CGT

1) La Direction des Langues a lancé le 6 janvier un appel à candidatures pour le poste d'adjoint(e) au (à la) chef du service, dans plusieurs rédactions concernées. La future nomination s'accompagnera d'une promotion si le journaliste choisi est actuellement positionné à un indice inférieur à 1480, et d'une prime mensuelle de fonction versée tant que cette fonction sera exercée. Pourquoi la Direction attribue-t-elle un indice inférieur à celui de chef de service adjoint dans la rédaction en français ? Et pourquoi la DRH n'a-t-elle pas répondu à la demande écrite d'information sur le montant de la prime mensuelle ?

Le 1^{er} niveau de chef de service adjoint est positionné dans la grille servat à l'indice 1480. Ainsi, les journalistes positionnés à un indice inférieur à 1480 accédant à ce poste bénéficieront d'une promotion.

Par ailleurs, tous les adjoints des services de langues percevront une prime de fonction de 250 € bruts mensuels (versée sur 12 mois). Cette information a été communiquée aux candidats.

2) Le journaliste du week-end à la rédaction Amérique Latine est à la fois présentateur et chef d'édition. Comment expliquer cette double charge de travail ? Pourquoi ne perçoit-il pas une rémunération correspondant à cette activité supplémentaire ?

La grille du week-end d'Amérique Latine en journée est constituée de flashs de 3 minutes et de magazines rediffusés. Ces tâches ne relèvent pas d'un statut de chef d'édition.

3) Quand l'accord pigiste fera-t-il l'objet d'un nouvel examen ? Les piges en profiteront-elles pour être réévaluées ?

Ce point fait actuellement l'objet de discussion en NAO.

4) Le service France-Sciences déplore le manque de visibilité de ses journalistes et de ses productions sur le site de RFI : seuls quelques-uns de leurs éléments y apparaissent après une recherche et ils ne sont pas mentionnés parmi "les voix de RFI". Ils aimeraient par ailleurs que leurs noms apparaissent dans la colonne "journalistes" de la rubrique "toutes les émissions" au lieu de la mention générique "Service France". Peut-on procéder à ces modifications ?

Cette question sera relayée à la rédaction des Nouveaux Médias de RFI.

5) Des articles sur le football africain réalisés par les journalistes sportifs de la rédaction multimédia sont régulièrement repris tels quels par des sites africains, sans autorisation ni mention de la source. Les services juridiques sont-ils saisis de ces plagiats ? Que peuvent-ils faire concrètement pour que cela cesse ?

La reprise des articles des journalistes sans autorisation, ni mention de la source, est une contrefaçon. La direction juridique a rédigé des courriels types à adresser par les journalistes concernés aux sites contrefacteurs.

En effet,

- soit le journaliste demande au site contrefacteur de retirer le contenu purement et simplement sous peine de poursuites (1^{er} cas de figure)

- **soit le journaliste accepte que le site reprenne l'article à condition de renvoyer au site source et en proposant de passer un accord de syndication de contenu avec le site (2^{ème} cas de figure).**

Le 1^{er} cas concerne les sites internet avec lesquels aucune coopération n'est envisageable (ligne éditoriale discutable, mauvaise réputation...).

Le 2nd cas concerne les sites dont la ligne éditoriale s'accorde avec celle de RFI, France 24 ou MCD, les sites fiables qui bénéficient d'une bonne réputation, audience...

En tout état de cause, le courriel adressé par le journaliste au site contrefacteur est à envoyer avec un avis de réception.

6) Quelles sont les réelles intentions de la DTSI concernant le KB ? Les TCR affectés demandent du matériel adéquat pour travailler (console, ergonomie du poste...) depuis mars 2013. Après les avoir promenés pendant un an et demi, la DTSI leur dit qu'il n'y a pas d'argent et qu'il faudra attendre le nouveau budget 2015. Puis changement de programme : il ne s'agit plus de refaire le KB mais de changer le contenu du poste. Une première réunion, convoquée le soir du 17 novembre, a eu lieu... le 20 à 9 h, suivie par... deux personnes... Conclusion : on refera des réunions. Pendant combien de temps et pour quel but final ?

La Direction mène actuellement une réflexion sur l'avenir du KB. Cette réflexion intègre les besoins rédactionnels mais aussi les souhaits personnels des salariés du KB. D'autres réunions seront programmées prochainement. La Direction veillera à ce que le maximum de personnes soit présent.

Concernant le matériel, celui-ci est lié à l'évolution qui sera donné au KB et son personnel.

7) Pourquoi la prime de brigade n'est-elle perçue que 11 mois dans l'année ?

Conformément au protocole d'accord du 30 mai 1995, la prime brigade n'est pas versée au mois de décembre. Le 12^{ème} versement, non effectué, correspond au mois de congés.

8) Quand les nouveaux brigadiers fraîchement intégrés percevront-ils la prime correspondante dans son intégralité, sachant qu'ils ont pour la plupart plus d'un an d'ancienneté ?

La prime brigade sera versée en totalité aux nouveaux brigadiers nouvellement intégrés au bout d'un an de présence au sein de la brigade. Pour rappel, au bout de 6 mois de présence au sein de la brigade, la prime est versée de moitié.

9) Comment expliquer que des CDD remplaçant des TCR en poste fixe se retrouvent à occuper un poste de brigade alors que leur contrat ne leur permet de pas de comptabiliser l'ancienneté dans ce groupe ?

Les salariés rencontrant des problématiques liées à l'ancienneté dans la brigade peuvent s'adresser à Carine Ramassamy : 7196, bureau situé au 8^{ème} étage côté RER.

10) Pourquoi l'amplitude horaire des vacances change en fonction du TCR ? Quand la vacation est assurée par un brigadier, la vacation est plus courte que lorsqu'elle est assurée par le titulaire...

Les TCR ont des semaines basses à 20h et des semaines hautes à 50h, la moyenne étant de 35h hebdomadaires. Lorsqu'un TCR pose des congés sur une semaine haute, le brigadier qui le remplace ne peut dépasser la durée maximale hebdomadaire de travail de 48h. La vacation du brigadier peut donc être plus courte que celle du titulaire.

11) Pourquoi les salariés n'ont-ils pas été officiellement informés du changement de secrétaire du CHSCT?

L'affichage sur les panneaux de la Direction situés au 1^{er} et au 8^{ème} étage a été remis à jour. Marc Verney est le nouveau secrétaire du CHSCT.

12) Une nouvelle fois, les réseaux Internet et de distribution télé de FMM ont montré leurs faiblesses, en particulier lors du surcroît d'activité de ce début du mois de janvier :

- Concernant la distribution TV, difficile parfois d'enregistrer des interviews. Par exemple, pour celle de Manuel Valls sur TF1, la régie finale a été obligée de contacter Radio France pour obtenir une liaison de qualité... Des améliorations sont-elles envisagées sur ces deux points ?

- Sur les PC de bureau, lenteurs et plantages sont devenus insupportables sur Dalet et pour la messagerie. Combien de temps cette situation va-t-elle encore durer ?

Concernant la télédistribution, le problème de saturation a en effet été constaté. Un audit sera lancé fin janvier. En parallèle, une solution de secours sera mise en place à savoir des codecs sur lesquels il sera possible de rajouter des flux.

Par ailleurs, un problème sur la bande passante a été constaté. La DTSI isolera les connexions skype sur une liaison dédiée, de façon à libérer de la place sur la bande passante. La Direction a lancé un appel d'offre courant jusqu'au 12 février ce qui amènera France Médias Monde à avoir une infrastructure plus solide d'ici mi février.

S'agissant des PC, les lenteurs et les plantages sont liés à la saturation du réseau. La Direction s'efforce de résoudre le problème. Par ailleurs, un nombre important de postes de travail sera changé en 2015.

13) Pour chaque studio et chaque rédaction de langue, pourrait-on avoir l'autorisation de mettre un son dans le dossier "Antenne" via les postes Dalet des studios, ce qui éviterait de diffuser, comme c'est le cas régulièrement, un son via Dalet sur la console ? Pour mémoire, le soir, que ce soit aux rédactions Amérique Latine ou Brésil, il n'y a personne d'autre dans la rédaction lors de la prise d'antenne pour effectuer cette simple manipulation.

La demande doit être adressée au service maintenance qui mettra les droits sur les postes.

14) Pour éviter toute mauvaise surprise à l'antenne (comme une saturation), pourrait-on mettre les morceaux des différentes playlists RFI (Français, World, International) au niveau Dalet et ne pas les laisser au niveau "commercial", beaucoup trop fort pour la diffusion via Netia ?

La demande a été adressée à l'ingénierie.

15) Quels journalistes sont susceptibles d'être des testeurs en priorité de l'application pour smartphone Report-It, dont la DTSI a acquis la licence d'exploitation si on en croit la réponse à la question DP du mois dernier ? Auprès de qui faut-il faire acte de candidature ?

L'application Report-it est déjà testée par plusieurs ESP et obtient des bons retours. Les tests qui doivent être effectués aujourd'hui concernent l'intégration à la cabine et ne requièrent pas de nouveaux testeurs.

16) Les salariés ayant travaillé la nuit de Noël ont dû se contenter d'un verre de champagne et d'un macaron pour le réveillon... La comparaison avec les dépenses somptuaires de la fête annuelle de FMM est désolante... N'y a-t-il pas un juste milieu à trouver entre ces deux événements ?

Il s'agit avant tout d'une attention de la Direction envers les salariés travaillant la nuit de Noël. Par ailleurs la consommation d'alcool pendant les heures de travail est réglementée. Il n'y a pas de dépenses somptuaires pour la fête de fin d'année, qui est réalisée dans un budget contraint.

17) Pourquoi augmenter le nombre d'heures allouées à la formation individuelle quand les demandes sont quasiment toutes refusées ?

Du 1er septembre au 31 décembre 2014, le service Formation a été contraint de refuser toutes les demandes de formations effectuées dans le cadre du DIF faute de financement de ces formations par l'Afdas. Ce problème était lié à la réforme de la formation qui prévoyait la disparition du DIF au 31 décembre 2014 au profit du Compte Personnel de Formation (CPF) entré en vigueur le 1er janvier 2015.

La loi instituant le CPF prévoit que chaque salarié disposera désormais de 150h de formation au maximum sur son CPF au lieu de 126 pour le DIF.

Les refus ne sont donc pas le résultat d'une décision de la Direction de FMM qui a toujours soutenu les salariés dans leurs projets de formations individuelles.

18) Le nettoyage des moquettes entraîne une odeur incommode pour les personnes amenées à travailler à proximité de ces zones nettoyées. Comme on ne peut pas ouvrir les fenêtres, y a-t-il une autre façon de limiter ces effets indésirables ?

L'ensemble des produits sont éco-label et le nettoyage des moquettes s'effectue à des horaires où il y a le moins de salariés présents. Toutefois, les services généraux se rapprocheront du prestataire afin de vérifier si un autre produit existe.

19) Autre odeur nauséabonde et dangereuse, celle du tabac que l'on sent le soir dans la cage d'escalier située entre les 3ème et 4ème étages côté près des locaux de France 24, à cause de salariés indisciplinés préférant mépriser la loi que d'aller fumer dehors. Faudra-t-il en venir aux mains avec tout contrevenant pris en flagrant délit pour que la Direction prenne des sanctions ?

La Direction rappelle qu'il est interdit de fumer dans les locaux. Des espaces pour fumeurs ont été aménagés pour les salariés sur les terrasses. Par ailleurs, tout comportement violent donnera lieu à une sanction disciplinaire.

20) Les TCR récupèrent souvent des postes de travail souvent sales. Il n'est pas rare de récupérer des tubes où les lingettes sont toutes sèches. Peut-on demander à l'entreprise de nettoyage d'aspirer l'ensemble du poste (prise électrique, clavier, etc...)

Le nettoyage des postes de travail relève contractuellement du support bureautique. Les demandes doivent être adressées à support@francemm.com. Les lingettes nettoyantes peuvent par ailleurs être récupérées aux services généraux.

21) Qu'est devenu le totem FMM qui trônait au 80 rue Camille-Desmoulins, à côté de la passerelle ?

Le Totem a été modifié techniquement et a été réinstallé le mercredi 21 janvier.

22) Où en est-on de la possibilité de prolonger l'ouverture de la cafétéria jusqu'à 19 h ?

A ce jour les ventes ne permettent pas de financer la prolongation des horaires de la cafétéria.

23) Ce qui devait arriver arriva : la cabine de douche pour homme au niveau -1 a été cassée. Va-t-elle être réparée ou changée ?

La cabine n'est pas cassée, le support qui permet le coulissement de la porte a été refixé.

24) Une équipe féminine avait été montée pour la course "La Parisienne" pour la lutte contre les cancers féminins. Est-il envisageable de prolonger cette expérience en créant une équipe d'entreprise ?

Cette équipe avait été organisée par le Comité d'Entreprise.

25) Pendant la couverture des attaques en France, nous avons vu des couacs sur l'utilisation des images en France. Un guide formel interdisant l'usage de certaines images dégradantes a été envoyé mais après coup. Un grand nombre de salariés ignore le droit de l'image. Côté hiérarchie, la ligne éditoriale et éthique se fait au coup par coup, de manière inégale.

Des formations en droit de l'image peuvent-elles être organisées pour permettre à chacun d'avoir les outils légaux nécessaires pour faire son travail ?

Une réflexion peut-elle être menée (ou des décisions claires et précises de la direction, avec des cas expliqués) sur les usages de l'image que France 24 voudrait avoir pour ses antennes ?

Il n'y a pas eu de fautes par rapport aux images diffusées. France 24 a d'ailleurs été félicitée par le CSA sur sa couverture des évènements.

La ligne éditoriale de France 24 sur la couverture de tels événements est claire, elle est structurée selon les principes suivants :

- pas d'images attentant à la dignité humaine,
- pas d'images d'otages,
- ne pas donner la parole aux terroristes,
- ne pas diffuser les vidéos de revendications,
- signaler les images de propagande,
- refuser les amalgames et expliquer le vivre ensemble.

Par ailleurs, une formation au droit à l'image est envisagée par la Direction.

26) La direction peut-elle prendre au moins une cinquantaine d'abonnements à Charlie Hebdo et les répartir dans les différents services des rédactions Fr24, de MCD et dans chaque service langues pour RFI ?

La Direction a souscrit une vingtaine d'abonnements qui seront répartis dans les rédactions.

27) Comment se fait-il que des plaintes individuelles fassent office d'évaluation pouvant donner lieu à sanction et comment se fait-il que des membres de la rédaction se permettent de mettre en péril l'emploi d'un collègue sur la seule base de leur expérience individuelle et en dehors de tout cadre ?

Cette question sera traitée directement par la DRH.

28) Beaucoup de signalements d'imprimantes qui impriment dans le désordre : les présentateurs sont mis dans une situation impossible, qui n'est toujours pas réglée. Pourquoi ce problème persiste-t-il ?

Pour résoudre ce problème, les salariés sont invités à appeler le support informatique au 7840 : il suffira de réinstaller le pilote de l'imprimante au moment de l'ouverture de la session.

29) Nous avons reçu par mail ce message de la maintenance datant du 22 décembre :

"Tout laisse à penser que notre autocom est actuellement piraté pour passer des appels massifs vers la Corée du Nord. (850). L'intégrateur n'arrive pas à identifier les numéros en interne qui passent ou transfèrent ces appels. En attendant d'en savoir plus nous supprimons le préfixe qui permet de joindre ce pays et nous vous suggérons d'utiliser vos téléphones portables si vous deviez appeler cette destination."

Que s'est-il passé? Quelles mesures ont été prises?

Pour des raisons de sécurité il n'est pas possible de dévoiler la manière dont le système téléphonique a été piraté.

Une plainte a été déposée au commissariat ; une enquête est en cours. L'indicatif permettant d'appeler la Corée du Nord a été verrouillé.

Nous avons reçu ce message du 24 décembre :

"Juste un mot pour vous prévenir que la Newscood n'a pour l'instant aucun accès bureautique, malgré le système Citrix installé hier, dont les administrateurs n'ont pas installé d'astreinte, et sur lequel ni les ATS ni la hotline n'ont la main. Pas d'internet, donc, ni d'outlook jusqu'à ce que l'équipe Citrix arrive (vers 9h).

Dans ces conditions, impossible de vous indiquer la liste des lives prévus ni d'envoyer les derushs par mail. Je vais faire le maximum via Inews mais il faudra être patient en cas de live. En attendant, croisons les doigts pour qu'il n'y ait pas de breaking."

Que fait la DTSI?

Aujourd'hui, chez France 24, sur les postes métiers il y a deux environnements : un environnement métier dans lequel fonctionnent les applications métier, et un environnement bureautique sur une machine virtuelle.

Cette machine virtuelle consomme une partie des ressources du PC, ce qui diminue les performances des applications métiers.

La DTSI teste une solution qui implique que cette machine virtuelle tourne sur des serveurs extérieurs comme une application et non plus sur le poste informatique.

30) Depuis le 1er janvier 2015, pour toute assistance technique ou informatique, un nouveau support a été mis en place avec une toute nouvelle équipe, spécialement formée par la nouvelle société ATOS. Cette société a-t-elle gardé des salariés connaissant les outils spécifiques de FMM et cette assistance est-elle disponible 24/24 et 7/7?

Les outils spécifiques relèvent des supports métiers qui en assurent l'assistance 24h/24h et 7j/7j. L'équipe support bureautique composée à 100% par des salariés de l'entreprise Atos possède la maîtrise de l'environnement bureautique dont le support est assuré entre 5h et 21h 7j/7j. En cas de problème, les supports métiers prennent le relais entre 21h et 5h.

La société ATOS a proposé de garder tous les anciens salariés. Seuls 3 ont accepté.

31) Des problèmes d'emails : la limite de taille des dossiers de réception oblige les salariés à archiver leurs messages. Le problème c'est que ces archives ne se retrouvent pas d'un ordinateur à un autre. Pour tous les salariés qui bougent de poste à chaque fois c'est impossible d'accéder à la totalité de leur messagerie, et pourtant des informations de workflow ou des contacts peuvent être archivés. Pour ceux qui restent à leur poste, il y a aussi un souci : à chaque mise à jour de leur ordinateur, l'archive disparaît, ce qui signifie que les messages sont en quelque sorte perdus. Que peut faire la DTSI pour améliorer ce problème?

Il faut veiller à ce que tous les documents comme les fichiers d'archivage liés à la messagerie soient situés sur l'espace réseau privé. Il est recommandé de mettre les documents sur le disque dur de partage et non sur le disque dur local. La DTSI rappellera la procédure dans un prochain communiqué.

32) Des modules Libération sont diffusés sur F24 le weekend. Quel est le sens de ce partenariat dans la mesure où Libé est maintenant associé à l'un des concurrents de F24, I24? Est ce un échange de bons procédés ? Quels sont les avantages pour France 24 ?

France 24 est partenaire avec Libération sur ses forums. Il s'agit des forums citoyens qui soulèvent des problématiques et qui peuvent concerner fortement une entreprise de service public. Il y a 10 éditions du Forum par an et pas forcément le week-end.

Ce partenariat assure une visibilité de France24 sur Libération, l'un des plus importants quotidiens français.

33) Le temps de trajet des PTA qui partent en reportage est-il compté comme du temps de travail ?

Le temps de trajet des PTA qui partent en reportage est décompté comme du temps de travail, à 100%, à hauteur de 14 heures par semaine civile.

34) Le mail annonçant l'arrivée du catalogue pour les inscriptions des colonies de vacances du CIORTF est arrivé le 12 janvier, la date limite des inscriptions est le 15/01 pour les vacances de printemps, n'est-ce pas un peu court pour choisir un séjour et le réserver ?

Cette question relève du Comité d'Entreprise.

QUESTIONS SNJ

1. La direction a communiqué sur l'opposition de quatre organisations syndicales de FMM à la signature par un syndicat des avenants aux accords d'entreprise. Envisage-t-elle de donner aux salariés une information complète et communiquer sur le contenu de l'accord, signé suite à cette opposition, sur les Avantages Individuels Acquis ? A-t-elle prévu d'informer les salariés sur la prime négociée par ces OS pour tous des salariés?

L'accord sur les avantages individuels acquis (AIA) a repris les termes de la loi, à savoir : un accord signé ne peut remettre en cause un AIA, si un salarié ne le souhaite pas.

Le salarié peut préférer le maintien de son AIA à l'application d'un accord sur un même sujet.

La prime à laquelle la question fait référence donnera lieu à une communication quand ses modalités de versement seront arrêtées. L'existence de cette prime sera nécessairement liée à la signature par les Organisations Syndicales du nouveau socle social de l'entreprise.

2. La direction communique sur la reprise de négociation sur l'harmonisation. A quand les premiers signes sur la feuille de paie des salaires harmonisés?

La négociation de l'accord d'entreprise est en cours. L'édition des feuilles de paie harmonisées ne sera possible qu'une fois que les négociations seront terminées et qu'elles auront abouti soit sur un accord signé, non frappé d'opposition, soit sur une décision unilatérale de l'employeur. La Direction s'est donnée jusqu'à fin décembre pour terminer cette négociation.

3. Les pigistes effectuant des remplacements au poste de REM peuvent-ils prétendre à la prime qui y est rattachée? Et pour quelle raison l'antériorité prise en compte pour cette prime, mise en place à l'été 2014, ne remonte qu'à janvier de la même année, alors que certains journalistes ont effectué des remplacements à ce poste depuis plusieurs années maintenant ?

Les pigistes peuvent en effet bénéficier de cette prime lorsqu'ils sont en CDD. Par ailleurs, s'agissant des pigistes, le montant de la pige est déjà calculé de manière à intégrer la responsabilité supplémentaire qui incombe au poste.

4. Combien de vacances ont-elles été occupées par des pigistes au planning des Sports de RFI en 2014?

Le nombre de pigistes varie en fonction des événements que le service a à couvrir. Pour la couverture de la CAN par exemple, le nombre de pigistes a augmenté pour assurer les remplacements des journalistes permanents en mission.

Actuellement sept journalistes non-permanents collaborent occasionnellement pour le service des sports de RFI.

5. Le nouvel outil d'édition est en rodage dans les rédactions vietnamienne et russe de RFI. Combien de temps durera cette période d'essai? Sous quelle forme se fera le bilan? Quelles conclusions en seront tirées?

Cet outil a été déployé uniquement dans la rédaction russe, et non dans la rédaction vietnamienne. Il sera déployé à partir du 21 janvier dans la rédaction en français.

Un CHSCT pour présenter un bilan sur l'utilisation de cet outil est prévu le 2 février 2015.

6. A RFI dans les rédactions langues il faut que 3 journalistes soient en vacances pour obtenir un CDD pour un seul pigiste (deux journalistes en vacances ne sont pas remplacés). Le remplacement d'un journaliste malade n'est possible qu'à partir de sa troisième semaine d'arrêt maladie. Les assistants multimédias ne sont pas du tout remplacés. Dans des cas d'actualité exceptionnelle les chefs de service ont du se bagarrer pour obtenir le remplacement. Pourquoi la direction fait ces choix qui pénalisent le travail des rédactions? Comment dans ces conditions assurer la continuité de l'antenne et le renouvellement des sites ?

Il y a deux cas de figure : les rédactions qui ont fait leur réforme et celles qui n'ont pas encore réformé leur grille.

Normalement, dans les rédactions qui ont fait leur réforme, la grille et le tableau de service ont été conçus pour que certains permanents puissent remplacer leurs collègues absents pour des courtes périodes.

Pour les rédactions qui fonctionnent encore selon les anciennes grilles, les remplacements par des pigistes sont toujours possibles. La règle est d'un remplacement pour deux salariés absents et non pour trois.

Cette règle s'applique à toutes les rédactions pendant les périodes de vacances scolaires, y compris dans les rédactions ayant déjà mené leur réforme.

Les assistants ne sont effectivement pas systématiquement remplacés, certaines de leurs tâches pendant leur absence peuvent être assurées par les journalistes.

7. Les équipes d'éditions de nuit à France 24 ont changé de cycle il y a près de 6 mois aujourd'hui, les francophones et les anglophones s'alignant à peu près sur le modèle de leurs collègues arabophones. La semaine de 5 jours est particulièrement difficile, mais la grille des équipes de nuit inclue de nombreux week ends travaillés. Comment et quand la direction envisage-t-elle rééquilibrer cette charge de travail?

Le cycle des équipes d'édition de nuit a déjà été revu l'année dernière et il n'est pas envisagé d'y apporter de nouvelles modifications pour le moment. Pour compenser la charge de travail, les équipes travaillent 162 jours/an.

QUESTIONS CFDT

1. Les personnes de la Société Station Service en charge de produire le contenu pour Airport TV (Aéroports de Paris) nous remontent quelques difficultés.

- Validation de contenus et relecture : celles-ci sont sensées être faites par les rédacteurs en chef de France 24 en poste mais cela n'est quasiment jamais fait. Les journalistes de Station Service se voient reprocher des choix éditoriaux après coup alors qu'ils ont soumis leurs copies pour validation mais n'ont eu aucun retour. La procédure d'envoi (voir ci-dessous) ne leur permet pas d'attendre une éventuelle réponse.

La direction peut-elle clarifier si les journalistes de Station Service sont autonomes éditorialement parlant ou s'ils ont un référent à France 24 ? S'il y a des référents, la direction peut-elle les sensibiliser sur la procédure de mise à jour ?

Les journalistes de Stations Services ont pour mission de reprendre les journaux diffusés sur les Antennes de France 24 dans l'ordre du conducteur déjà validé par les équipes éditoriales des antennes de France 24. Ils récupèrent le commentaire existant (Inews) en l'adaptant pour une réécriture plus courte en français et en anglais et afin de réaliser un journal « sans son » (3 pages maximum par sujet et par langue). Tous les textes des JT sont envoyés par mail en amont pour visualisation aux directeurs des chaînes.

-Procédure de mise à jour : le calcul du rendu et l'envoi des fichiers vidéo par FTP prennent 30 minutes environ pour un produit final de 3 à 5 minutes six fois par jour (huit bientôt). Cela rend la mise à jour d'information « chaude » fastidieuse et peu réactive. Serait-il envisageable de penser à un système plus flexible ? Par exemple l'envoi de chaque sujet séparément pour permettre des mises à jour uniquement sur les infos concernées

Il existe plusieurs procédures de mises à jour,

- **En cas d'actualité « classique », il y a deux modules d'actualité, un pour l'actualité chaude et le deuxième plus « magazine », suivant le contenu du journal tv. Le sujet d'ouverture reste souvent le même.**
- **En cas de Breaking News, il y a une bascule des deux modules sur l'actualité « urgente » (très rapide car un seul sujet traité, donc plus court) avec l'habillage rouge et, toujours en synchronisation avec la rédaction tv, il y a un retour progressif à une antenne dite plus « classique » avec l'habillage bleu.**

La demande du client (ADP/JCDECAUX) est de livrer, JT et météo en PAD, module par module, il n'est donc pas possible d'envoyer un sujet séparément. Par contre il est possible de modifier un sujet dans la continuité et de renvoyer l'ensemble plus rapidement.

2. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour assurer la sécurité du personnel de FMM à Issy les Moulineaux et l'on s'en félicite. Quelles dispositions ont été prises par la direction pour, sinon protéger, du moins sensibiliser les correspondants et pigistes des pays dits à risque d'attentats anti-français ou "journalisti-cide"?"

Les directions des rédactions sont en lien régulier avec les correspondants des « zones à risque » et ont donnée, au cours des derniers jours, des consignes éditoriales et de sécurité ainsi à respecter.

L'objectif est bien évidemment d'éviter toutes expositions à des risques et d'inviter nos correspondants à la plus grande vigilance.

Par ailleurs, des correspondants ont suivi et suivent la formation Sécurité reportage en zones dangereuses.

3. Entre 2009 et fin 2012, la rédaction Arabo FR24 avait quatre grands reporters. Depuis 2013/2014, nous comptons 2 grands reporters titulaires et 1 Reporter en détachement temporaire. Quand est ce que la direction compte-t-elle ouvrir les deux postes pour remplacer ce vide (départ d'un Grand Reporter et mobilité interne d'un autre)

L'un des postes de grand reporter est en cours de recrutement et sera comblé dans les plus brefs délais. L'autre poste, non remplacé à temps plein, permet de proposer ponctuellement à d'autres journalistes de la rédaction de partir en reportage.

4. De 2010 à 2013, la rédaction Arabo FR24 avait deux CDI chroniqueurs internationaux 1 matin/ 1 soir ou en shift semaine/ week-end.

Depuis une mobilité interne en 2013, (changement de fonction) un seul chroniqueur assure tous les shifts (matin, soir ou toute la journée). L'antenne Fr et EN disposent de 4 chroniqueurs par jour, pourquoi cette différence de traitement ? Pourquoi l'antenne Arabo n'a plus les 2 chroniqueurs par jour ?

Est-ce que la direction a supprimé le poste de l'ancien chroniqueur ? Que devient le budget de ce poste ? Une mobilité interne est-elle prévue dans les prochains jours ?

Il y a actuellement deux postes de chroniqueurs internationaux à la Rédaction arabophone. L'un des deux est à temps partiel 3 jours par semaine et prend en charge une vacation du soir. Sur 10 shifts, 8 sont pourvus. Il n'est pas envisagé d'ouvrir le poste pour les 2 shifts restants à couvrir.

5. Les journalistes rédacteurs F24 qui remplacent sur la présentation d'émissions MAG auront-ils droit à des primes de remplacement ?

Les magazines ne font pas l'objet d'affectation de poste. La présentation d'un magazine est proposée à un journaliste à charge d'emploi, et parfois en le libérant de son activité principale pour lui permettre de le faire. Il ne s'agit donc pas d'un remplacement qui génère l'attribution d'une prime.

6. La chaîne arabe connaît, ces derniers mois, une véritable hémorragie qui soumet ses effectifs à rude épreuve. Des remplacements en cascades en découlent. Des assistants d'édition remplacent des chefs d'éditions. Des chefs d'éditions remplacent des rédacteurs en chef et ainsi de suite. Ces remplacements posent un sérieux problème de fonctionnement. La direction s'interroge-t-elle sur les causes de ce sentiment de plus en plus partagé, celui de voler vers d'autres horizons ?

La concurrence est très forte sur le marché des chaînes TV en langue arabe et certains médias viennent littéralement chasser les journalistes avec des propositions salariales importantes. La position de la Direction est de ne pas faire de la surenchère.

Par ailleurs, comme le souligne la question, ces départs permettent de proposer des mobilités en interne et de faire progresser les journalistes. Il est aussi à noter que nombre de ces départs se font dans le cadre de congés et non de démission, ce qui contraint la Direction à des remplacements temporaires.

7. La qualité des repas se dégradent de plus en plus à la Cantine de FMM. Nous recevons beaucoup de plaintes sur plusieurs niveaux:

- le goût

- l'hygiène
- les odeurs
- la variété (pour les dîners et le Week-End)

La Direction continue à mener des actions avec le prestataire et lui fait part de toutes les remarques reçues. Un CHSCT sera organisé prochainement avec les responsables d'Eurest.

8. Les mesures de sécurité (plan Vigipirate) n'incluent pas la fermeture de la porte automatique du Parking Rue Nations-Unies? À partir de quelle heure? Des employés sont rentrés plusieurs fois après minuit la semaine des incidents et ont trouvé la porte du Parking ouverte en l'absence d'un agent de sécurité.

La porte automatique est fermé de 21h30 à 5h30.

Un souci technique est survenu la semaine des attentats et la porte est restée ouverte toute la nuit.

Un agent conducteur de chien est présent 24h/24h.

9. **France 24 post-production** : Suite à votre réponse apportée en réunion DP au mois d'octobre, les salariés de post-production montage et mixage ont découvert un avant-goût du "zoning" proposé lors du prochain déménagement. Les mixeurs ont rapidement soulevé le problème de la salle de mixage en triangle incompatible avec de bonnes conditions de travail et la mise en place de deux cabines speak; malgré leurs remontées, ils n'ont aucune certitude que cette idée soit abandonnée, qu'en est-il aujourd'hui ?

Les plans ne sont pas finalisés à ce jour. Des réunions sont toujours en cours, l'objectif étant de trouver la solution la plus satisfaisante. Lorsque les plans seront finalisés, ils seront présentés en CHSCT.

QUESTIONS CFTC

1. Quel est l'état du projet concernant le déménagement du service Documentation à France24.

Ce projet est prévu dans le cadre de l'aménagement général des locaux qui doit se dérouler au premier semestre 2015. Les plans seront présentés au CHSCT.

2. La demande d'une ressource supplémentaire reste d'actualité au sein du service Documentation, pouvez-vous nous dire si cette demande est à l'étude ?

Les demandes du service Documentation font l'objet d'une attention toute particulière. Un nouveau cycle de travail, validé par l'équipe, va être porté à consultation notamment. Ce nouveau cycle prévoit une réduction conséquente du nombre de jours et de week-ends travaillés dans l'année. Il n'est pas étudié pour le moment de possibilité de ressource supplémentaire permanente.

3. La direction de MCD continue de traiter les salariés de deux équipes de petit matin comme si ils ne faisaient pas parti de la radio. Exemples : oubli des promotions, des missions et délocalisation.

La Direction de MCD est attentive aux attentes des salariés travaillant au petit matin et ne fait aucune différence avec les équipes travaillant la journée.

Concernant les délocalisations, l'équipe amené à se déplacer est celle qui présente l'émission délocalisée. S'agissant des promotions, celles-ci se font selon le profil et l'ancienneté des salariés et sont traitées dans le cadre des commissions paritaires. Pour les missions, la Direction prend en compte le type de mission, le profil du journaliste, sa disponibilité et les contraintes du planning.

4. Et voilà encore un exemple flagrant qui relate ce que nous venons de dire... pour la 2^{em} année consécutive, rien n'a été prévu pour les équipes de petits matin ni à Noël ni pour le nouvel an. La direction s'est justifiée l'an dernier par un soi disant malentendu mais apparemment le malentendu a pris un caractère permanent.

Les équipes de petit matin demandent à la direction de mettre fin à cette discrimination surtout quand tous les sondages sur l'audimat de MCD prouvent que les tranches d'heures les plus écoutées par nos auditeurs sont celles du petit matin.

Une coupe de champagne était bien prévue à minuit mais le prestataire ne trouvant personne à la rédaction est reparti. Le petit déjeuner était servi à 6h du matin.

5. Pourquoi la direction de MCD choisit-elle les mêmes salariés à chaque fois qu'il y a une délocalisation de l'antenne. A cette occasion nous rappelons à la direction que à MCD il y a plus que 70 salariés !!!!

Cf. réponse à la question 3 ci-dessus

6. Lors de la dernière réunion DP la direction a prétendu que les pigistes à MCD remplaçaient des salariés en congé normal, réunion ou maladie...FAUX...les pigistes de petits matin qui travaillent de manière régulière depuis des lustres et comme la direction le sait très bien, sont des pigistes qui remplacent des salariés qui ont quitté pour raisons personnelles et de façon définitive les

équipes de petit matin. Nous demandons une fois de plus de prendre ces pigistes réguliers en CDI....

Comme déjà évoqué, MCD ne dispose pas à ce jour de postes vacants pour intégrer de nouveaux CDD. Les pigistes et les CDD assurent des remplacements de salaires en congé normal, réunion ou maladie ainsi que des remplacements de collaborateurs passés en journée.

Il convient néanmoins de rappeler que les collaborateurs CDI passés en journée assurent désormais pour partie les remplacements de salaires en congé normal, réunion ou maladie qui étaient auparavant effectués par des pigistes et des CDD.

FMM

7. Au regard des événements difficiles que nous venons tous de vivre et leur impact sur la vie des journalistes et tous les autres personnels de FMM, existe –t-il une aide psychologique (débriefing ou discussion/aide psychologique) pour ceux qui ont un peu du mal en ce moment suite aux événements tragiques qu’a connu la France et les journalistes en particulier ? Ya –t-il un dispositif de suivi et de réconfort ?

Tout salarié peut prendre contact avec le docteur Garcia qui le mettra en relation avec Eutelmed, la cellule d’écoute psychologique avec laquelle nous travaillons. Un communiqué est parti à cet effet vendredi à destination des différents responsables hiérarchiques pour relayer cette information.

8. Est-ce que la DRH a prévu de verser une prime générale de fin d’année pour les salariés FMM ou pas ? Ou s’agit –il d’une prime au mérite ?

Comme chaque année les Directeurs disposent d’un budget pour distribuer des primes de fin d’année. Les critères de cette prime restent appréciés par les Directeurs concernés, à savoir :

- **un investissement exceptionnel au cours de l’année, au-delà de leur obligation contractuelle**
- **l’investissement dans un projet d’entreprise.**

9. Quand est ce que la direction compte tenir les réunions des commissions pour les NAO 2015. Vous aviez promis l’an dernier que ça sera fait avant la fin 2014?

Les NAO sont en cours et les commissions sur les dossiers individuels se réuniront après les vacances scolaires de février, soit la première semaine de mars.

10. Trouvez vous opportun d’organiser une fête alors que le discours ambiant « on a plus d’argent». N’est-il pas judicieux de verser les frais de cette fête pour les salariés ou pour plus de pigistes? D’autant plus nous n’avons pas le cœur à la fête.

Dès le premier jour de l’envoi de l’invitation, plus de mille salariés ont répondu positivement. Il semble donc au contraire que certains aient envie de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et de partager un moment de convivialité. Le budget de la fête s’inscrit dans le cadre d’un budget contraint.

France24

11. Dans la nuit du 9 au 10 janvier, une personne de la matinale est arrivée à 2h du matin. Elle a trouvé la porte du garage côté rue des Nations Unies grande ouverte, pas de sécurité à l’entrée,

et n'a croisé PERSONNE jusqu'à son arrivée au 1^{er} étage à la rédaction. C'était 2 JOURS SEULEMENT après l'attaque à Charlie Hebdo et en plein plan VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT. Comment pouvez-vous expliquer un tel manque de vigilance et si peu de sécurité ?

Lors de cette nuit, la porte du garage était en panne. Cependant, le collaborateur a badgé 3 fois pour accéder aux locaux (parking + ascenseur + accès F24) et a été vu sur les caméras de surveillance depuis le PC sécurité. Un agent conducteur de chien était également présent.

12. Comment est-il possible que des équipes de renfort aient été prévues sur TOUTES LES TRANCHES à France 24 à la suite des attentats à Charlie Hebdo, SAUF LA TRANCHE DE NUIT, qui s'est retrouvée non seulement sans renforts à l'heure où les portraits des suspects étaient rendus publics et qu'on demandait aux équipes de tenir l'antenne sans interruption. De plus, la chef d'édition présente en Français étant nouvelle et peu expérimentée. Comment peut-on expliquer une telle mise en danger de l'antenne?

La difficulté dans cet exercice est d'arriver à envisager les besoins en renfort tout au long de la journée et de les répartir de la façon la plus efficace possible. La Direction n'a pas souhaité renforcer les équipes de la nuit en français et en arabe. La consigne n'a pas non plus été de tenir l'antenne toute la nuit en direct sur ces chaînes. Le chef d'édition en question est un journaliste expérimenté qui n'a jamais fait l'objet de remarque sur ses compétences.

Par ailleurs les équipes ont été doublées en présentation à l'antenne anglophone dès la première nuit, puis sur tous les métiers de l'édition les autres nuits.

13. Récemment les journalistes et personnels du service Multimédia de France24 ont eu soif très soif. Alors qu'il faisait chaud dans les locaux, la fontaine était tombée en panne. Pas même un verre d'eau à se mettre sous la gorge. Nous avons alerté l'administration qui nous a répondu qu'une entreprise externe devait venir la réparer. Sauf que l'attente a été longue et a duré plus d'un jour. Est-t-il possible d'installer une autre fontaine de substitution au niveau du 2^{ème} étage et prévoir des bouteilles d'eau au cas où ?

Un contrat de maintenance garantit une intervention pour réparer les fontaines d'eau sous 24h. Le technicien est intervenu dans les délais. Compte tenu de la rapidité d'intervention, il n'est pas prévu de fontaine de substitution.

14. C'est la même problématique avec la Clim. Soit il fait trop chaud soit trop froid. Jamais la température ambiante. Pour votre information, de nombreux salariés sont tombés malades à cause précisément du problème de climatisation. Pourriez-vous ouvrir les fenêtres ou trouver vite une autre solution. Il s'agit d'un risque sanitaire grave.

Il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres, celles-ci étant destinées au désenfumage. Pour tout problème de climatisation, les salariés sont invités à contacter le service climatisation qui intervient immédiatement.

15. Des journalistes de France24 partent en mission avec leurs collègues de RFI ou MCD sauf qu'ils n'ont pas les mêmes règles de remboursement des notes de frais. Certains ont des forfaits sans demande de justificatif et d'autres doivent tout justifier. A quand l'harmonisation des frais de missions à FMM.

Ce point sera abordé en parallèle à l'harmonisation cette année.

QUESTIONS FO

1. Le moteur de recherche du site de RFI ne permet pas de retrouver tous les noms des journalistes des services de RFI, juste le service. Quand ils tapent leur nom, il y a quelques éléments qui apparaissent ou pas.... C'est très gênant vis-à-vis d'interlocuteurs ou d'auditeurs qui cherchent à savoir un peu plus sur ce qu'on fait. Ça discrédite les journalistes, en donnant l'impression qu'ils ne travaillent pas réellement à RFI, ou alors qu'ils ne font pas grand-chose. Les journalistes des services de RFI souhaitent savoir quand ce moteur de recherche se mettra à fonctionner et à faire paraître les reportages et éléments associés à leurs auteurs ?

2. Certains membres de la rédaction se demandent aussi pourquoi les journalistes des services, ne sont pas mentionnés sous "les voix de RFI"?!

Et, pour finir, dans "toutes les émissions", les journalistes du service France/Sciences souhaitent que leurs noms paraissent dans la colonne "journalistes", au lieu des titres "Service France" et « service Sciences », ou bien, au pire, que leurs noms apparaissent dans la page qui s'ouvre pour chaque service. Car pour l'instant, ils n'existent pas !

Ces questions 1 et 2 seront relayées à la Direction des Nouveaux Médias.

3. Pourquoi les journalistes en CDI qui postulent sur des postes rendus vacants n'ont-ils pas priorité ? Est-ce à dire qu'il est impossible de changer de poste quand on est en CDI, ou alors, surtout pas vers un poste où l'on souhaite s'investir ?

Il n'y a pas de règles de priorité sur les postes vacants. Ils sont mis en consultation et portés à la connaissance des collaborateurs CDI et CDD. Les candidats bénéficient d'un entretien RH et ou opérationnel afin de déterminer l'adéquation entre leurs parcours/compétences et le profil du poste proposé. La Direction s'emploie à répondre à la fois au souhait de mobilité tout en intégrant des collaborateurs CDD ou pigistes ayant de longues collaborations.

4. Les salariés de France Médias Monde sont en droit de connaître leurs droits individuels acquis quand la direction de FMM les informera t'elle ?

5. Pouvons nous connaître quels sont les droits individuels acquis ?

La prime brigade est elle un droit individuel acquis ?

La prime de fin d'année est elle un droit individuel acquis ?

La prime bilinguisme est elle un droit individuel acquis ?

La prime TCR est elle un droit individuel acquis ?

La prime d'objectifs est elle un droit individuel acquis ?

La prime de documentation est elle un droit individuel acquis ?

La prime de panier est elle un droit individuel acquis ?

La prime de nuit est elle un droit individuel acquis ?

La prime d'ancienneté est elle un droit individuel acquis ?

La prime complémentaire de fin d'année est elle un droit individuel acquis ?

La prime de parentalité est elle un droit individuel acquis ?

La prime de remplacement est elle un droit individuel acquis ?

La prime du petit matin est elle un droit individuel acquis ?

La prime des deskeurs est elle un droit individuel acquis ?

La prime de modernisation est elle un droit individuel acquis ?

Les congés de fractionnements sont ils un droit individuel acquis ?

Les congés supplémentaires sont ils un droit individuel acquis ?

Le nombre de jours de congés payés est il un droit individuel acquis ?

Le mode de calcul d'une rémunération est il un droit individuel acquis ?

Est ce que les avantages acquis acquièrent une nature conventionnelle, même s'ils résultent d'un usage ou d'un engagement unilatéral ?

Le nombre de jours accordés pour les heures de délégations aux délégués syndicaux est il un droit individuel acquis ?

Pour les correspondants permanents à l'étranger comment ça se passe à France 24, RFI et MCD ?

Un avantage individuel acquis ne se cumule pas avec l'application d'avantages conventionnels de même nature, plus favorables.

Seuls les salariés présents à la date de mise en cause de la Convention Collective ou des accords, peuvent bénéficier d'avantages individuels acquis, et il faut que le salarié en ait bénéficié au jour de la mise en cause, à titre personnel, le droit étant déjà ouvert et non éventuel.

Les primes sont susceptibles de constituer un avantage individuel acquis :

- ✓ Si elles trouvent leur source dans la convention collective mise en cause, ou dans des accords collectifs mis en cause,
- ✓ Si le salarié en a déjà bénéficié individuellement, à la date de mise en cause,

En ce qui concerne les primes, est un avantage acquis, le niveau de prime atteint à la fin de la période de survie de l'accord d'entreprise ou de la convention d'entreprise, mais non les règles de réévaluation et d'indexation.

En matière de prime, pour que le salarié puisse bénéficier de l'avantage individuel acquis, il faut cependant qu'il ait continué à rester placé dans les conditions initiales d'ouverture à prime.

Les congés de fractionnement ne sont pas un droit individuel acquis.

Les congés supplémentaires sont un droit individuel acquis, pour le nombre de jours dont le salarié bénéficiait, au terme du délai de survie de l'accord ou de la convention.

Idem pour les jours de congés payés, en revanche, les jours de RTT ne sont pas un avantage individuel acquis.

Le mode de calcul d'une rémunération n'est pas un droit individuel acquis.

Il n'y a jamais d'avantage individuel acquis lorsque l'avantage résulte d'un usage ou d'un engagement unilatéral.

Le nombre de jours accordé pour les heures de délégation ne constitue pas un avantage individuel acquis.

6. Pourquoi et depuis quand les assistants d'édition multimédia ne sont pas remplacés ?

Cf. réponse à la question 6 de SNJ.

Le remplacement des assistants d'édition multimédia n'est plus assuré systématiquement depuis que certains d'entre eux sont devenus journalistes. Cette évolution professionnelle s'est accompagnée d'une nouvelle répartition des tâches entre les salariés du service.

7. Quand seront retirés les messages publicitaires des vitres du bâtiment pour permettre aux salariés d'avoir un peu plus de lumière directe ?

Il n'est pas prévu de retirer ces panneaux pour le moment.